



Bureau Fédéral
Lundi 20 février 2023
Procès-Verbal

LIEU : Visioconférence

Membres présents : Alexandre MARTINEZ, Sébastien CARREZ, Christian DULLIN, Serge SIMON, Henri MONDINO, Joël TOMAKPLEKONOU, Patrick BUISSON, Jean-Simon SAVELLI, Marie-Agnès MASDIEU, Roland LABARTHE, Marie-Pierre PAGES, Etuato MULIKIHAAMEA, Dominique COQUELET, Virginie DEPRINCE, Roger SALAMON, Jean-Michel ARAZO

Membres excusés : Brigitte JUGLA, Antoine MARTINEZ, Laetitia PACHOUD

Assistent à la réunion : Laurent GABBANINI, Olivier LIEVREMONT, Franck MACIELLO, François BELLEC, Eric LE DOEUIL, Alexandre ANGINOT

La réunion est ouverte à 9h00 par le Président.

1. Introduction du Président

Le Président indique en introduction sa volonté de ne pas mettre en œuvre le Bureau Fédéral Restreint car cette instance informelle risquerait de créer un trouble dans le bon fonctionnement institutionnel. Il confirme la suppression du COMEX et la fréquence quinzomadaire du Bureau Fédéral statutaire.

2. Délibérations

1) Mouvements de clubs

Le Secrétaire Général soumet à la validation du Bureau Fédéral une affiliation de club.

RUGBY CLUB LANMEN DORE DE MATOURY – Avis favorable du Comité de Guyane.

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité.

2) Appel d'offres relatif à l'Habillage du CNR

A ANGINOT présente le résultat de l'appel d'offres relatif à l'habillage du CNR. Il concerne notamment la mise en œuvre du nouveau programme d'habillage des espaces intérieurs et extérieurs des espaces suivants :

- Entrée CNR/Poste Sécurité,
- Mur 1er Bâtiment
- Auditorium & Salle de Presse
- Salle de Musculation du XV
- Accueil extérieur
- Résidence des EDF
- Restaurant EDF
 - Espaces administratifs

Il rappelle les différentes étapes du rebranding du CNR, depuis 2021 puis présente les 3 candidats.

Le candidat retenu, sur la base de l'analyse technique de l'appel d'offre est KENEO, avec un budget total de 94k € HT (montant inférieur aux deux autres propositions).

S. SIMON indique sa volonté d'être associé prochainement à ce travail.

Le Bureau Fédéral valide la désignation de KENEO à l'unanimité.

3) Appel d'offres relatif à la création d'un terrain multisports au CNR

E. LE DOEUIL présente de nouveau au Bureau Fédéral le résultat de l'appel d'offres relatif à la création d'un terrain multisports au CNR et introduit son point par un rappel dur le terrain multisports et sur le contexte de cet appel d'offre :

Dans un esprit de modernisation du CNR, une étude de faisabilité a été menée pour doter le CNR d'une surface Multisports en lieu et place c'est au regard d'un terrain de tennis en fin de vie.

Au travers de sondages spontanés, il est apparu évident que le terrain de tennis existant devait évoluer vers une surface de jeux qui offrirait davantage de pratiques sportives à nos équipes de France, nos élu(e)s, nos salarié(e)s et à nos séminaristes.

Cette évolution renforcerait l'attractivité du CNR.

A l'issue de cet avis d'appel à la concurrence, une seule entreprise a présenté une offre technico-commerciale recevable et acceptable.

L'analyse et les critères de notation seront relatifs à l'entreprise : Travaux Publics de l'Essonne (TPE) en association avec l'entreprise PARCS & SPORTS pour la structure Multisports

Concernant le budget, la nouvelle offre de TPE / Parc & Sports est la suivante :

- Terrassement & VRD = 61 099 € HT
- Structure Multisports = 58 600 € HT

Soit un projet total de 119 699€ HT

Le Budget estimatif (avant inflation des matières premières) était prévu à 100k€ au budget d'investissement 21/22 de la FFR.

Le Bureau Fédéral estime à nouveau que cette offre est trop élevée et souhaite que ce projet soit reporté sur le budget de l'année prochaine. De plus, un projet de construction de terrains de Padel est à l'étude. Le Bureau Fédéral se prononcera alors sur la faisabilité de ces 2 projets ou priorisera l'un ou l'autre.

4) Compétitions nationales

P. BUISSON présente à l'ensemble des élus plusieurs délibérations relatives aux compétitions.

a) Modification articles 344 et 663 des règlements généraux

Article 344 - Remplacement d'une association en Nationale, Nationale 2, Fédérale 1, Fédérale 2, Fédérale 3

- Le constat : A l'issue de la saison 21/22, la direction des compétitions a fait face à un nombre important de refus d'accession. ☐ Exemple : 13 clubs ont refusé l'accession en Nationale 2. Il a donc été nécessaire de repêcher le 14ème club non promu.
- Texte actuel : Dans l'hypothèse où un club refuse, ou se voit refuser son accession en Nationale, Nationale 2, Fédérale 1 ou Fédérale 2 pour un motif financier, administratif ou disciplinaire, il sera remplacé, par le club le mieux classé immédiatement après (et ainsi de suite en cas de refus de celui-ci), par application des dispositions de l'article 340.2 des Règlements Généraux de la F.F.R.
- **Proposition** : Dans l'hypothèse où un club refuse, ou se voit refuser son accession en division supérieure, il sera remplacé, par le club de la division supérieure en position de relégation le mieux classé (et ainsi de suite en cas de refus de celui-ci). Dans le cas où aucun club en position de relégation ne souhaiterait être repêché, alors le remplaçant sera le club non promu de la division inférieure le mieux classé (et ainsi de suite en cas de refus de celui-ci), par application des dispositions de l'article 340 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Cette disposition s'applique à l'ensemble des compétitions fédérales à l'exception des accessions de Régionale 1 à Fédérale 3 (maintien du dispositif spécifique actuel de la Fédérale 3 prévu par l'article 344 des RG).

- Intérêt :
 - Consacrer le sportif comme critère essentiel pour la montée
 - Harmoniser avec les modalités entre PRO D2 et NATIONALE
 - Consolider les compétitions de Nationale et Nationale 2 avec les clubs les mieux structurés
 - Ne pas créer d'écart trop important en intégrant un club pas prêt sportivement

Article 663 – RETOUR A LA F.F.R. DES BOUCLERS DE CHAMPIONS DE FRANCE

- Le constat : Lors des saisons précédentes, de nombreux boucliers ont été retournés dans un mauvais état et/ou en retard. Certains n'ont pas été retournés. Le délai et les montants ne sont pas adaptés à la gestion logistique de la Direction des compétitions car ils ne couvrent pas le coût de fabrication.
- Texte actuel : Les clubs champions de France devront retourner le bouclier à la F.F.R. au minimum 15 jours avant la date de la finale de la saison suivante. En cas de retard de l'envoi du bouclier, une somme de 500 € sera débitée sur le compte F.F.R. du club fautif. En cas de dégradation du bouclier, une somme de 700 € sera débitée sur le compte F.F.R. du club fautif.
- **Proposition** : Article 663 – RETOUR A LA F.F.R. DES RECOMPENSES

Les clubs champions devront retourner leur récompense à la F.F.R. au plus tard le 1er mars de l'année suivant le titre de champion de France ou de challenge de France. Toute récompense reçue après la date du 1er avril sera considérée comme non reçue.

En cas de dégradation ou de non-retour de la récompense, une somme de 2 500 € sera débitée sur le compte F.F.R. du club fautif.

- Intérêt :
 - Garantir un retour des récompenses dans les délais, permettant une éventuelle réfection
 - Dissuader les clubs de vouloir garder une récompense, qui est une propriété de la F.F.R et un héritage commun
 - Absorber les coûts de fabrication, d'entretien et d'expédition en cas de dégradation ou de non-retour

Le Bureau Fédéral approuve ces modifications à l'unanimité.

b) Format des phases finales des championnats de France de divisions régionales

- Principes généraux
 - Favoriser la participation d'un grand nombre d'équipes
 - Passage d'un format débutant en 1/16e à un format débutant en 1/32^e
 - Création des challenges pour permettre de concerner un maximum de clubs à l'issue des phases régionales
- Constat lié au nombre de qualifiés par division régionale
 - Le nombre important de rencontres sur un même week-end pose une vraie difficulté pour trouver suffisamment de terrains neutres. Week-end du 13 mai : +250 rencontres programmées (vs 108 en 2021/2022)
 - Les clubs sont réticents pour organiser ces rencontres : Forte mobilisation des bénévoles et faibles retombées financières
- Orientations fédérales
 - Un premier tour en 1/32e sur le terrain du mieux classé, construit via l'identification de 32 têtes de série par compétition

Construction d'un tableau des oppositions en optimisant les déplacements
(Optimisation géographique – oppositions interligues)

Le Bureau Fédéral est favorable à cette évolution et souhaite savoir s'il est possible d'étendre ce format aux 16^{èmes} de finales également.

P. BUISSON indique que cela pourra être discuté en commission et décidé en concertation avec les clubs.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité l'évolution présentée.

c) Les grandes orientations pour 2023/2024

P. BUISSON expose ensuite les grandes orientations pour la saison prochaine.

Une saison fortement impactée par l'organisation de la coupe du monde en France.

- La coupe du monde se déroule en France du 8 septembre au 28 octobre 2023. De nombreux clubs sont directement sollicités et/ou impactés par la présence des 20 sélections nationales (camps de base et/ou sites de matchs)
- 2 demandes officielles à considérer :
 - France 2023 demande qu'il y ait le moins de collisions possibles entre l'organisation de la coupe du monde et les championnats domestiques, en particulier durant la phase de poules (8 septembre au 8 octobre 2023)
 - La LNR demande que les compétitions Reichel Espoirs reprennent au plus tôt le week-end des 4-5 novembre 2023 afin que les clubs pros puissent disposer d'un réservoir de joueurs suffisant compte-tenu de la participation des internationaux à la coupe du monde

Les éléments contextuels à considérer sont les suivants :

- En 2007, les championnats domestiques avaient repris au plus tôt le 14 octobre, date des ½ finales de la coupe du monde.
- Instauration du premier « access match » entre la NATIONALE et la PROD2: le calendrier de la Nationale est conditionné par celui de la PROD2, dont la dernière journée (J30) se déroulera le week-end des 18-19 mai 2024.
- Nécessité de conserver une cohérence entre la NATIONALE et la NATIONALE 2 après une première saison d'existence pour la N2.
- Prise en compte des actions locales mises en place par les clubs et comités départementaux, validées par France 2023

Qu'implique de répondre positivement à ces demandes ?

- Tout le monde est concerné par la CDM et a un rôle à jouer dans le succès de l'évènement (joueurs, dirigeants, bénévoles, encadrements...)
- Une nécessaire lisibilité du message

- Il faut au maximum éviter les collusions, les incompréhensions et les éventuelles contestations avec une reprise désordonnée et non harmonisée
- Opportunité de faire de la reprise des championnats domestiques un évènement global et national

Imposer une date de reprise commune à l'ensemble des championnats domestiques (hors Nationale et Nationale 2).

- Plusieurs territoires resteront concernés par les phases finales, en particulier en Ile-de-France
- Certains clubs auront été fortement impactés dans leur activité sur la phase de poules (fin le 8 octobre). Il est important de leur réserver une période de préparation suffisante avant la reprise des championnats
- Une proposition simple : pas de championnats domestiques durant la coupe du monde

Le week-end des 4-5 novembre 2023 apparaît comme la plus appropriée pour une reprise unique des championnats domestiques.

Qu'implique une reprise des championnats en novembre ?

Modification nécessaire du format des championnats fédéraux et régionaux pour « récupérer » la période neutralisée de la coupe du monde

- Phases qualificatives : nombre de poules et nombre d'équipes par poule
- Phases finales : nombre de qualifiés, tours, matchs en éliminatoire direct

Que proposer à nos clubs durant la période de la coupe du monde ?

- Il est essentiel que nos clubs soient ouverts, actifs et dynamiques durant la coupe du monde
- Proposer une compétition alternative n'est pas souhaitable sur le plan national : problème de réglementation, de gestion des engagements, lourdeur administrative...
- Favoriser les rencontres amicales festives, notamment avec des équipes étrangères :
 - Matchs amicaux à XV
 - Tournois à 5, 7 ou 10
 - Plateaux EDR
- Accompagner au mieux nos clubs dans cette période en limitant au maximum les contraintes induites par le report de la reprise des championnats

La démarche consiste donc à laisser l'initiative aux clubs en les accompagnant au mieux pour leur faciliter leurs démarches :

- Procédure simplifiée et dématérialisée (procédure d'autorisation et outil de recherche des matchs et tournois)
- Communication avec les fédérations étrangères via World Rugby pour une procédure clarifiée à destination des clubs étrangers souhaitant venir en France à cette occasion
- Mobilisation des ligues régionales pour une gestion optimale des demandes de rencontres et tournois amicaux

- Mesures d'accompagnement pour limiter les effets indésirables (pertes de recettes, difficultés contractuelles...)

Il s'agit également d'une opportunité pour la direction sportive d'innover dans cette période pour les catégories élites jeunes en proposant un format de reprise spécifique.

Une consultation des clubs fédéraux et territoriaux va être mise en œuvre par la CNCDF & CNCST afin :

- D'informer les clubs des orientations fédérales pour la saison prochaine
- D'avoir un objectif commun : Réussir France 2023 grâce à des clubs ouverts, actifs et dynamiques sur tous les territoires
- D'associer les clubs à la construction du projet d'activité pendant la coupe du monde en leur permettant de formuler des propositions

P. BUISSON poursuit avec un point sur le rétroplanning :

- 20 février 2023 : présentation au bureau fédéral
- 20 février – 9 mars 2023 : consultation des clubs
- 9 mars : Restitution en plénière au CNR
- 17 mars 2023 : présentation au comité directeur
- Mars-mai 2023 : ateliers d'élaboration des calendriers pour chaque catégorie
- 29 juin 2023 : présentation de la saison 2023/2024 au comité directeur de Lille
- Juillet 2023 : accompagnement des ligues régionales dans l'élaboration de leurs règlements sportifs et déploiement des procédures

d) Demi-finales Elite 1 Féminines

Le Vice-Président en charge du Rugby Amateur conclut avec un point sur l'appel à candidatures pour l'organisation des ½ finales d'Elite 1 Féminine :

2 candidatures pour cet événement :

A S M ROMAGNAT RUGBY FÉMININ (6807Z)

F C GRENOBLE AMAZONES (6811D)

Les deux candidats disposent des infrastructures requises pour l'organisation de cet événement.

Le F C GRENOBLE AMAZONES (6811D) ayant organisé la Journée de Finales Féminines lors de la saison 2021/2022, il paraît pertinent de retenir la candidature de l' A S M ROMAGNAT RUGBY FÉMININ pour l'organisation des ½ finales d'Elite 1 Féminine.

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité.

5) Lettre cadrage budgétaire 2023/2024 et calendrier de validation du budget prévisionnel 23/24

La Trésorière Générale présente en Bureau Fédéral le cadrage budgétaire 2023/2024 avec en premier lieu un rappel des faits marquants de l'exercice.

- Coupe du monde
 - Héritage
 - Evènement
 - Impact Licenciés
- Préparation JO 2024
- Indisponibilité Stade de France (Tournoi 6N 24)
- Lancement Choc de simplification
- Lancement projet Montbrand
- Engagements officiels de matchs
- Dernier exercice avant renouvellement du CD

Les objectifs sont les suivants :

- Objectifs sportifs :
 - Gagner la coupe du monde 2023
 - Coupe du monde U20 (classement à définir)
 - 2ème T6N 2024 Masculin
 - T6N 2024 Féminin (classement à définir)
 - T6N U20 (idem)
 - Evolution des compétitions Jeunes
 - Mise en place étape 2 Académies
- Objectifs Autres
 - Lancement Choc de simplification
 - Lancement Projet Montbrand
 - Frais Officiels de matchs
- Objectifs financiers
 - Résultat positif (0,5 à 1M€)
 - Renouvellement des partenariats officiels + X % (à définir)
 - Billetterie > 15M€

Les interrogations relatives à ce budget sont à ce jour les suivantes :

- Primes coupes du monde 2023
- Assurance primes coupe du monde 2023 (idem 2019)
- Renouvellement partenariats (maillot...)
- Prise en charge Frais officiels de matchs

MP. PAGES présente enfin le retroplanning concernant l'élaboration de ce budget à compter de ce jour.

Le Bureau Fédéral valide ce cadrage à l'unanimité.

3. Informations

- Campagne ANS 2023

MP. PAGES fait un point sur la Campagne des Projets Sportifs Fédéraux de l'ANS, laquelle débute prochainement.

Les axes d'éligibilité demeurent cette année inchangés :

1. Accéder au Rugby éducatif : en favorisant la pratique de découverte à 5, 7 et 10 et toutes les formes de rugby favorisant les passerelles vers la pratique encadrée et licenciée.
2. Permettre une pratique de proximité pour toutes et tous, partout (notamment rugby santé) : en valorisant particulièrement les zones rurales et les quartiers de la politique de la ville, ainsi que tous les territoires carencés en offre rugbystique et en soutenant les territoires ultra-marins dans leurs efforts de développement.
3. Promouvoir la pratique féminine : en soutenant les actions permettant la parité dans tous les cursus de formation sportive, en aidant les actions de féminisation de l'encadrement des acteurs du rugby et en développant les événements sportifs féminins de proximité.
4. Faire du Rugby un enjeu sociétal en perspective de la Coupe du Monde 2023 : en soutenant tous les programmes susceptibles de lutter efficacement contre les dérives de la société que l'on peut retrouver dans le Sport (violences, dopages, discriminations, ...) en faisant la promotion des valeurs intrinsèques du Rugby (solidarité, fraternité, engagement) dans la perspective d'une réunion des peuples et des Cultures que représente une Coupe du Monde.
5. Impliquer les équipes techniques régionales (ETR) dans la mise en œuvre des objectifs de l'ANS et de la direction sportive en matière de développement des pratiques pour le plus grand nombre, de montée en compétence des encadrements techniques et d'accès au haut niveau : en soutenant les productions, regroupements, stages et sessions qui y concourent. *Axe exclusivement réservé aux Ligues régionales*
6. Faire des Comités départementaux métropolitains et territoriaux ultra-marins des interlocuteurs de proximité pour les clubs : en accompagnant les clubs et leurs dirigeants dans la vie quotidienne des clubs et dans la mise en place de leurs actions École de Rugby et Ecol'Ovale. *Axe exclusivement réservé aux comités départementaux*

La principale nouveauté, afin d'avoir des actions toujours plus pertinentes, réalisables et avec une thématique bien ciblée, consiste à ajouter un nombre maximal de projets par association cette année :

- 3 projets maximum par club
- 5 projets maximum par Ligue ou Comité Départemental.
- Les structures (Comités et Clubs) ultra-marines ne sont pas concernées par cette règle.

Le calendrier de mise en œuvre de la campagne est le suivant :

1. Lancement de la campagne Agence Nationale du Sport 2023 le 28 février 2023 par la FFR auprès des structures rugby (Ligues, Comités territoriaux d'outre-mer, Comités départementaux et Clubs).

2. Suivi administratif et accompagnement des structures par le service support de la FFR dans la construction des dossiers et leur éligibilité.
3. Dépôt obligatoire des demandes de subvention via le Compte Asso jusqu'au 24 mars 12h00.
4. Envoi des demandes du territoire régional à chacune des Ligues pour une instruction.
5. Transmission des dossiers à des Commissions régionales pour une analyse des projets du 24 mars au 16 avril.
6. À la suite de cette analyse, répartition équitable des différentes enveloppes (Clubs, Comités départementaux, Ligues) par une Commission fédérale du 17 au 30 avril.
7. Ventilation des enveloppes proposées par les Commissions régionales du 1^{er} au 12 mai puis envoi à la FFR des dossiers retenus pour validation.
8. Avis définitif de la Commission fédérale sur les préconisations des Commissions régionales et veille à l'équilibre territorial. La Commission fédérale devrait se réunir entre le 15 au 26 mai.
9. Compilation des projets à soutenir dans le cadre de la campagne Agence nationale du Sport.
10. Envoi à l'Agence Nationale du Sport des projets retenus par la FFR le 31 mai 2023.

4. Questions diverses

Le Président clôture la séance à 11h47.